

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 15 novembre 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1 Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-11-242

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes
 - 4.3 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger SauvÉ
 - 4.4 Entente avec l'école DusablÉ
 - 4.5 Mandat – Signataires pour achat de terrain repris en ventes pour défaut de paiement de taxes
 - 4.6 Avis de motion et dépôt – Règlement 683-21 abrogeant les règlements d'emprunt 624-18, 628-18 et 631-18
- 5: FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport du service des travaux publics pour le mois d'octobre 2021
 - 7.2 Décompte progressif #2 – Remplacement des conduites d'eau potable et réfection de la voirie – rang York ouest
 - 7.3 Reddition de compte finale – PAVL dossier n°00027733-1-52055(01)-2018-08-21-37
 - 7.4 ~~Reddition de compte finale – PAVL dossier n°00029134-1-52055(14)-2019-12-13-20~~ **REPORTÉ**
 - 7.5 Mandat – Glissières du ponceau à l'entrée du Domaine Labrosse
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Demande de financement PRIMEAU – Projet de prolongement des égouts et de réfection des infrastructures du rang York
 - 8.2 Mandat – Mise à niveau des systèmes de dosage de chlore et de permanganate
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 9.1 Nomination de représentants municipaux (ORH & COOP santé)
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis au mois d’octobre 2021
- 11 : LOISIRS ET CULTURE**
- 11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d’octobre 2021
- 11.2 Octroi – Contrat de déneigement de la patinoire 2021/2022
- 11.3 Délégation de représentants sur le Société de Récréotourisme Pôle Berthier
- 12 : DIVERS**
- 13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-11-243

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 8 novembre 2021 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois d’octobre 2021.

4.2 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes

2021-11-244

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l’An pour la période débutant le jeudi 23 décembre 2021 au mercredi 5 janvier 2022 inclusivement ;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4.3 Renouvellement de l’entente forfaitaire relativement à l’accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir l’entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 29 octobre 2021, valide pour toute l’année 2022;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu’il s’agisse du maire ou de la directrice générale et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu’il s’agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l’un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n’impliquent pas l’analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;

- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-245

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 29 octobre 2021 pour un montant de 250,00\$ par mois, plus les taxes applicables et les déboursés, et ce pour toute l'année 2022.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.4 Entente avec l'école Dusablé

ATTENDU QUE l'école primaire Dusablé a vu une augmentation du nombre de ses élèves ces dernières années et que le nombre d'élèves inscrits au 30 octobre 2021 était de 178;

ATTENDU QUE l'école primaire Dusablé s'est vu accordé le plus haut indice de défavorisation en 2020-21;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy n'est pas en mesure d'offrir un service de bibliothèque scolaire pour l'école primaire Dusablé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy est toujours intéressée à conclure une entente avec l'école primaire Dusablé pour l'utilisation du gymnase et autres locaux;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-246

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QU' un protocole d'entente avec l'école Dusablé stipulant que la municipalité fera don de 1 000,00 \$ utilisable pour les activités touchant tous les élèves ainsi qu'un montant de 20,00 \$ par élève au 30 octobre pour l'achat de livres soit autorisé;

QUE madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur Robert Sylvestre, maire soient autorisés à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.5 Mandat – Signataires pour achat de terrain repris en ventes pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis le lot n°5 120 567 lors de la vente pour défaut de paiement de taxes en 2016;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-247

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater un notaire afin de procéder à l'acquisition;

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Julie Maurice et le maire, monsieur Robert Sylvestre comme représentant la municipalité pour la signature de l'acte d'achat chez le notaire;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement à même le fonds général.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 683-21 abrogeant les règlements d'emprunt n° 624-18, n° 628-18 et n° 631-18

2021-11-248

Avis de motion est donné par madame la conseillère Anna Adam à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 683-21 abrogeant les règlements d'emprunt n° 624-18, n° 628-18 et n° 631-18.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

5. FINANCES

5.4 Adoption des comptes

2021-11-249

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 721 221,80 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'octobre 2021 représentant la somme de 29 877,56 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois d'octobre 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d'octobre 2021.

7.2 Décompte progressif n° 2 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de remplacement de la conduite et de réfection de voirie sur rang York ouest, monsieur Maxime Durand ing. de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, a recommandé le paiement du décompte progressif n° 2;

ATTENDU QUE pour les fins des redditions de compte relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU dossier n° 2027072), un montant de 225 007,82 \$ est attribuable aux travaux de remplacement de conduite d'eau potable ;

ATTENDU QUE pour les fins des redditions de compte relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement (PAVL-RIRL dossier n° FCX47377/N° de fournisseur : 67894), un montant de 578 591,40 \$ est attribuable aux travaux de réfection de voirie ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-250

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n° 2 au montant de 803 599,22 \$ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de garantie de 10% plus les taxes applicables tel que présenté à la facture n° 011400;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à Les entreprises Généreux - Excavation Normand Majeau Inc.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

**7.3 Reddition de compte finale – PAVL dossier n°00027733-1-52055(01) -
2018-08-21-37**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration sur les voies de desserte A-40 consistant en la réfection de ponceaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux, dossier n° 00027733-1 – 52055(01) – 2018-08-21-37 sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistaient en la réfection de la batterie de ponceaux du ruisseau La traverse et la réfection du ponceau du ruisseau Savoie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire la réclamation auprès du ministère des Transports dont le montant total s'élève à 48 545,18 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-251

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil municipal confirme l'exécution et la fin des travaux d'amélioration sur les voies de desserte nord de l'autoroute 40;

QUE le conseil municipal confirme que le coût réel total du projet est de 48 545,18 \$ (avec les taxes applicables) réparti comme suit;
- Centre du Ponceau Courval inc. : 48 545,18 \$

QUE le conseil municipal confirme qu'il n'y a pas de frais d'emprunt temporaire;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.5 Mandat – Glissières du ponceau à l'entrée du Domaine Labrosse

2021-11-252

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil mandate l'entreprise Les glissières de sécurité J.D.T. Inc. pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité au ponceau situé à l'entrée du domaine Labrosse aux prix montrés à la soumission n° 8658 datée du 11 novembre 2021;

QUE le conseil autorise un budget de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation du mandat;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement à même le fonds général.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Demande de financement PRIMEAU – Projet de prolongement des égouts et de réfection des infrastructures du rang York

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU pour la réalisation d'un projet de prolongement du réseau d'égout et de réfection des infrastructures du rang York dans la section du chemin traversant le périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-253

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme PRIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.2 Mandat – Mise à niveau des systèmes de dosage de chlore et de permanganate

2021-11-254

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil alloue un budget de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour la mise à niveau des systèmes de dosage de chlore et de permanganate de l'usine de traitement et de filtration d'eau potable;

QUE le conseil mandate la firme CHEMACTION pour la fourniture des pièces tel que décrit à la soumission 39446 ainsi que pour l'installation (s'il y a lieu);

QUE la directrice générale soit autorisée à faire le paiement à même la réserve financière d'eau potable.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1 Nomination de représentants municipaux (ORH & COOP santé)

2021-11-255

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE ce conseil nomme Monsieur François Bérard, conseiller au siège n° 5, comme représentant de la municipalité sur le comité de l'Office régional d'habitation de la Municipalité régionale de comté de D'Autray;

QUE ce conseil nomme monsieur Claude Jean, conseiller au siège n° 6, comme représentant de la municipalité sur le Conseil d'administration de la COOP Santé de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'octobre 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois d'octobre 2021.

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2021.

2021-11-256

11.2 Octroi – Contrat de déneigement de la patinoire 2021/2022

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil octroi, à monsieur Marcel Brûlé, le contrat de déneigement de la patinoire, du stationnement ainsi que du chemin d'accès à la patinoire pour l'hiver 2021/2022 au coût de 850,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2021-11-257

11.3 Société de Récréotourisme Pôle Berthier

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE les trois membres représentant la municipalité de Saint-Barthélemy à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2022 sont :
- Monsieur Robert Sylvestre, maire
- Monsieur François Bérard, conseiller au siège n° 5
- Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège n° 2

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 21.

Fin 20 h 31.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-11-258

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 32.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Albert Désilet : Quand allez-vous faire l'asphaltage de la montée des Laurentides, du pont vert jusqu'à Bel Automne ?

Commentaire / suggestion : Installation septique
Offrir de l'aide pour les terrains déjà bâtis (subvention) faire une demande auprès du député, proposition de faire une résolution...

Céline Bélanger : Combien le projet des égouts?